



PREMIER MINISTRE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA SIMPLIFICATION

REVUE DES MISSIONS : PRINCIPALES PROPOSITIONS

Composante du plan d'action du Gouvernement lancé en juillet 2014 pour améliorer le fonctionnement de l'administration territoriale de l'Etat, complémentaire de la loi NOTRe et des travaux de préfiguration en cours pour organiser les services déconcentrés de l'Etat après la création des 13 grandes régions au 1^{er} janvier 2016, **une revue des missions réalisées par l'Etat sur les territoires a été lancée en septembre sur la base d'une cartographie des missions proposée par chaque ministère.**

150 réunions de concertation se sont déroulées entre novembre et janvier, sur 23 thématiques, dans 14 territoires. 560 propositions en sont sorties, qui ont fait l'objet d'échanges interministériels.

Cette note présente les mesures retenues pour échanger dans les prochaines semaines avec les membres du CNSP. Elles n'ont de ce fait pas été arbitrées à ce stade par le Gouvernement, pour donner tout son sens à la concertation.

Un premier train de mesures devra être arrêté dans les prochaines semaines.

Un comité de suivi trimestriel sera créé d'ici fin juin 2015 pour suivre la mise en place de ces mesures. La revue des missions est en effet un processus qui s'inscrira dans la durée, en continu.

6 axes de réforme ont été identifiés. Ils contiennent certaines propositions immédiatement activables pouvant aboutir à court terme, mais engagent aussi des réformes de fond nécessitant des réflexions plus approfondies et partenariales.

1) La mise en place d'une relation plus confiante entre l'Etat et les collectivités territoriales et d'une ingénierie territoriale au service des petites collectivités.

La clarification des compétences et le renforcement du bloc communal dans le cadre de la loi NOTRe impliquent que l'Etat apporte le bon niveau de conseil aux collectivités territoriales, dans un équilibre qui reconnaît la capacité des grandes collectivités à s'entourer des compétences nécessaires à garantir la qualité juridique de leurs actes, le besoin de conseil pré-contrôle des plus petites collectivités. Dans cette perspective, **la transmission dématérialisée des documents budgétaires soumis à contrôle et prévue dans le projet de loi NOTRe, pourrait être étendue à tous les actes des collectivités de plus de 50.000 habitants.** Aujourd'hui 41% de ces actes sont télétransmis via l'application ACTE, 43% des collectivités y étant raccordées. Au-delà, **le Gouvernement pourrait engager un nouveau chantier de réduction de la liste des actes transmissibles, par bloc de compétences.** Les agents et compétences ainsi libérés pourraient être mobilisés pour **renforcer et améliorer le conseil**

aux plus petites collectivités dans les domaines les plus techniques. Cette relation de confiance pourrait également conduire à ne plus exercer à la place des communes des missions qui relèvent de leurs compétences. Ce qui conduirait l'Etat, au cas d'espèce relevé par la revue des missions, à refacturer aux collectivités qui les sollicitent les moyens de surveillance des plages.

2) La simplification des démarches et la relation avec les usagers

Plusieurs propositions pourraient permettre de renforcer le rôle d'Etat « facilitateur ». C'est le cas notamment pour tous les projets locaux importants pour la vie économique. Dans ce cadre, **il pourrait être décidé de généraliser en 2016 des certificats de projets** expérimentés par quelques Préfets aux porteurs de projets pour garantir des délais de procédures administratifs réduits. Il pourrait également être décidé de **généraliser rapidement la régionalisation ou l'inter-départementalisation des demandes de transports exceptionnels**. En matière de démarches de demande de titres d'identité ou de circulation, **une évaluation de politique publique pourrait être lancée sans attendre** pour renforcer la dématérialisation de ces démarches, l'externalisation vers les collectivités territoriales ou vers d'autres opérateurs.

Devraient également être étudiés le **transfert des préfectures aux CCI de l'organisation des examens de taxis et la délivrance des cartes afférentes** et celui, **aux CCA, de la délivrance du titre de maître-restaurateur**.

De manière plus transversale, il est proposé d'**engager dès le mois de juin 2015**, sous la coordination du SGMAP, **le chantier de la relation de l'Etat avec ses usagers**, en développant plus fortement qu'aujourd'hui les relations multi canaux (moyens numériques, plate-forme téléphonique 39.39, permanence physique ...) pour un accueil plus efficace, aux standards des relations qu'entretient chaque français avec les entreprises de services, ce qui permettra d'offrir le bon niveau de proximité.

Sur un domaine qui concerne beaucoup de jeunes, le ministre chargé de la ville, des sports et de la jeunesse pourrait accélérer la prises des textes réglementaires transférant la validation des sessions de formation BAFA, BAFD et le suivi des stagiaires aux organismes de formations associatifs habilités. Il devrait également annoncer, avant l'été la mise en place **d'un dossier unique de demande de subvention pour les associations** pour améliorer l'attribution des financements de l'Etat.

3) La remise à plat des méthodes de contrôle de l'Etat sur les milieux industriels ou agricoles

Plusieurs évaluations de politiques publiques, le rapport récent de la mission parlementaire sur le contrôle dans le monde agricole, et les travaux engagés dans le cadre de la simplification ont appelé à repenser la mission de contrôle qui demeure une prérogative de l'Etat et des organismes sociaux collecteurs de cotisations et distributeurs d'allocations. La revue des missions donne l'opportunité d'engager ces évolutions et notamment la coordination des contrôles au niveau national et/ou local, autour de cartographies des risques. **Une expérimentation pourrait être lancée dans quelques départements** pour identifier les conditions matérielles de ces coordinations. **Une charte contrôleur-contrôlé pourrait être testée à cette occasion dans les principaux champs de contrôle**, en partageant un ensemble de règles et des bonnes pratiques destinées à améliorer la relation entre les deux parties lors du contrôle.

4) *Le repositionnement de l'Etat en matière de développement économique, d'emploi et d'accompagnement des entreprises*

Le choix de confier un rôle accru aux régions en matière de développement économique et, dans un souci de cohérence sur le champ de l'emploi, a conduit la revue des missions à interroger **le rôle et le dimensionnement des DIRECCTE**. En matière économique, il s'agit notamment de **renforcer les fonctions stratégiques et d'abandonner progressivement la gestion individuelle des dossiers. L'ensemble des aides directes de l'Etat pourrait être transféré aux régions** : gestion de l'animation des pôles de compétitivité, gestion des aides aux actions « collectives » et gestion du dispositif NACRE d'accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises ; le transfert du FISAC est également demandé par les régions. En matière de travail et d'emploi, il est proposé de renforcer les dispositifs permettant de lever les freins à l'emploi (logement et mobilité) par la finalisation des accords entre Pôle Emploi et les conseils départementaux ; de fournir des services d'appui aux PME en matière de ressources humaines, notamment pour le recrutement de compétences rares. **Les deux ministères concernés (Economie et Travail) ont engagé les travaux d'adaptation de ces directions régionales**, avec l'appui du SGMAP et sur la base des récents travaux faits par l'inspection générale des finances et le conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies pour la fonction économique de l'Etat.

5) *La clarification des compétences dans le champ social*

En matière sociale, le maintien des compétences départementales et l'émergence des métropoles conservent un niveau élevé de complexité vu des citoyens. Ils posent clairement la question du guichet unique, qui pourrait être confié à ces collectivités, au contact des publics les plus sensibles. **La revue des missions a ainsi identifié des propositions qui pourraient faire l'objet d'échanges plus approfondis avec les associations représentatives de ces niveaux de collectivités** :

- transfert aux départements/métropoles la gestion de l'aide sociale de l'Etat individuelle pour les personnes sans domicile accueillies en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et dans les structures accueillant les personnes handicapées. Concernant le monde du handicap, le transfert (ou la délégation) des auxiliaires de vie scolaire (AVS) aux collectivités territoriales pour l'accompagnement des élèves handicapés a été proposé. La revue des missions a identifié un point d'alerte concernant une attente de renforcement du pilotage de l'Etat au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)
- transférer aux collectivités territoriales la gestion des bourses scolaires.
- transfert aux départements/métropoles du suivi des pupilles de l'Etat et du conseil de famille.

6) *La revue des politiques partenariales dans le domaine culturel*

Dans cet exercice de clarification, un point particulier a été fait sur la mise en œuvre des politiques culturelles, éminemment partenariales. Le ministère de la Culture est engagé, notamment avec les associations de collectivités territoriales concernées (ARF, ADF, AMF) dans le développement de délégations de compétences qui pourraient également le conduire à faire des propositions dans les mois à venir autour de propositions identifiées par la revue des missions concernant les conservateurs, les archives de l'Etat notamment.